

DOSSIER PROFESSIONNEL (DP)

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI

> Nom de naissance Nom d'usage Prénom Adresse

- etudiantNom
- etudiantPrenom
- ▶ 4 Av Eugène et Marc Dulout 33600 Pessac

Titre professionnel visé

Titre professionnel Développeur web et web mobile (TP-01280m03)

MODALITE D'ACCES :	
☐ Parcours de formation☐ Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	

DOSSIER PROFESSIONNEL (DP)

Présentation du dossier

Le dossier professionnel (DP) constitue un élément du système de validation du titre professionnel. Ce titre est délivré par le Ministère chargé de l'emploi.

Le DP appartient au candidat. Il le conserve, l'actualise durant son parcours et le présente obligatoirement à chaque session d'examen.

Pour rédiger le DP, le candidat peut être aidé par un formateur ou par un accompagnateur VAE.

Il est consulté par le jury au moment de la session d'examen.

Pour prendre sa décision, le jury dispose :

- 1. des résultats de la mise en situation professionnelle complétés, éventuellement, du questionnaire professionnel ou de l'entretien technique ou du questionnement à partir de productions.
- 2. du Dossier Professionnel (DP) dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle.
- des résultats des évaluations passées en cours de formation lorsque le candidat évalué est issu d'un parcours de formation.
- 4. de l'entretien final (dans le cadre de la session titre).

[Arrêté du 22 décembre 2015, relatif aux conditions de délivrance des titres professionnels du ministère chargé de l'Emploi]

Ce dossier comporte:

- pour chaque activité-type du titre visé, un à trois exemples de pratique professionnelle ;
- un tableau à renseigner si le candidat souhaite porter à la connaissance du jury la détention d'un titre, d'un diplôme, d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) ou des attestations de formation ;
- une déclaration sur l'honneur à compléter et à signer;
- des documents illustrant la pratique professionnelle du candidat (facultatif)
- des annexes, si nécessaire.



http://travail-emploi.gouv.fr/titres-professionnels

{ Page 2}

DOSSIER PROFESSIONNEL-Version du 11/09/2017

DOSSIER PROFESSIONNEL (DP)

Sommaire

Exemples de pratique professionnelle

Titres, diplômes, CQP, attestations de formation (facultatif)	p. 29
Déclaration sur l'honneur	p. 30
Documents illustrant la pratique professionnelles (facultatif)	p. 31
Annexes (Si le RC le prévoit)	p. 32

{ Page 3}

DOSSIER PROFESSIONNEL-Version du 11/09/2017

DOSSIER PROFESSIONNEL (DP)

EXEMPLES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

{ Page 4}

{ Page 4}

DOSSIER PROFESSIONNEL-Version du 11/09/2017

DOSSIER PROFESSIONNEL-Version du 11/09/2017

DOSSIER PROFESSIONNEL (DP)

Titres, diplômes, CQP, attestations de formation

(facultatif)

Intitulé	Autorité ou organisme	Date
----------	-----------------------	------

{ Page 5}

DOSSIER PROFESSIONNEL-Version du 11/09/2017

DOSSIER PROFESSIONNEL (DP)

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) etudiantNom etudiantPrenom,
déclare sur l'honneur que les renseignements fournis dans ce dossier sont exacts et que je
suis l'auteur(e) des réalisations jointes.

pour faire valoir ce que de droit.



Signature:

Page 6

DOSSIER PROFESSIONNEL (DP)

Documents illustrant la pratique professionnelle

(facultatif)



{ Page 7}

DOSSIER PROFESSIONNEL-Version du 11/09/2017

DOSSIER PROFESSIONNEL (DP)

ANNEXES

(Si le RC le prévoit)

Page 8

DOSSIER PROFESSIONNEL-Version du 11/09/2017